

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00753**

**SAINT-ETIENNE - CITÉ DU DESIGN 2025 - OPÉRATION 1B  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA CABANE DU DESIGN -  
ATTRIBUTION DES LOTS 1,2,7,8**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le projet Cité du Design 2025 qui prévoit des travaux de réaménagement intérieur de la cabane du design située dans le bâtiment 244 ouest,

CONSIDERANT qu'à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 26 avril 2024 pour publication sur les supports BOAMP, JOUE et sur le site internet de Saint Etienne Métropole, avec une remise des plis pour le 29 mai 2024 à 12h00,

CONSIDERANT que cette consultation a été allotie avec 8 lots selon la décomposition suivante :

- Lot n°01- DEMOLITIONS - MACONNERIE – RESEAUX,
- Lot n°02- CHARPENTE METALLIQUE – BARDAGE,
- Lot n°03- MENUISERIES ALUMINIUM – METALLERIE,
- Lot n°04 - MENUISERIE INTERIEURE,
- Lot n°05- PLATRERIE - PEINTURE - FAIENCE - SOL MINCE,
- Lot n°06- CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE – SANITAIRE,
- Lot n°07- ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES,
- Lot n°08- SCENOGRAPHIE - MOBILIER SPECIFIQUE,

CONSIDERANT que les lots 3,4,5 et 6 font l'objet d'une décision séparée,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation pour les lots 1,2,7 et 8, 6 candidats ont remis une offre dans les délais sur l'ensemble des lots :

- Lot n°01- DEMOLITIONS - MACONNERIE – RESEAUX :
  - 01 – SARL ABYSS – 1 rue André Gaspard – 42400 Saint-Chamond,
  - 02 – VIAL CONSTRUCTION - 35 rue de laplatte - ZI Des Granges - BP63 – 42602 Montbrison Cedex,
  - 03 – CHAZELLE – 7 rue Calixte Plotton – BP 80142 – 42004 Saint-Etienne Cedex 1,
- Lot n°02- CHARPENTE METALLIQUE – BARDAGE :
  - 01 – 2P CONSTRUCTION - 435 route de Montbrison – 42600 Champdieu,
  - 02 – SOMOBI - ZI La Silardièrre – rue Jean Monnet – 42500 Le Chambon-Feugerolles,
  - 03 – SOCOMA - ZI Les Granges – 43110 Aurec-sur-Loire,
  - 04 – SOCAM 141 Rue Gaspard Monge – 38550 Saint-Maurice-L'exil,

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 14 août 2024

- Lot n°07- ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES :

99\_AU-042-244200770-20240814-C20240075310

- 01 – SAS LATHUILIERE -11 rue Michel Rondet BP 8 - 42230 Roche-la-Molière,
  - 02 – TECH-ELEC SAS - 4 rue du Professeur Calmette - 42700 Firminy,
  - 03 – DOUSSON - 39 rue Gustave Delory - BP 15 42964 Saint-Etienne Cedex 9,
  - 04 – JOUBERT EQUIPEMENT - 78 rue du Docteur Louis Destre - 42100 Saint-Etienne,
  - 05 – FAUCHE CENTRE EST - BP 78 ZI Gavé - 42330 Saint-Galmier,
- Lot n°08- SCENOGRAPHIE - MOBILIER SPECIFIQUE :
- 01 – SOLID SAS – 16 allée des marguerites, 93390 Clichy-Sous-Bois,
  - 02 – VF Agencement - 345 allée du Languedoc, 26300 Bourg-de-Péage,
  - 03 – BEAL - 13 rue Simone de Beauvoir – ZI La Bargette, 42270 Saint-Priest-en-Jarez,
  - 04 – DESIDERATA – A MI BOIS - 12 chemin de la Pépinière - 43140 Saint-Didier-en-Velay,

CONSIDERANT que les offres des candidats 2P CONSTRUCTION et SOMOBI ont été déclarées irrégulières en application de l'article 6.1 du règlement de la consultation,

CONSIDERANT que l'offre du candidat DESIDERATA – A MI BOIS a été déclarée irrégulière en application de l'article 6.1 du règlement de la consultation,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères de jugement définis dans la publicité et le règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 40 % et la valeur technique pondérée à 45 % et décomposée en 4 sous-critères, le développement durable pondéré à 15 %,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse, des séances de négociation ont été organisées dans les conditions suivantes :

« Négociation écrite envoyée le 24 juin 2024 pour un retour des offres négociées le 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 12h00 » :

- Lot n°01- DEMOLITIONS - MACONNERIE – RESEAUX :
  - 01 – SARL ABYSS – 1 rue André Gaspard – 42400 Saint-Chamond,
  - 02 – VIAL CONSTRUCTION - 35 rue de laplatte - ZI Des Granges BP63 – 42602 Montbrison Cedex,
  - 03 – CHAZELLE – 7 rue Calixte Plotton – BP 80142 – 42004 Saint-Etienne Cedex 1,
- Lot n°07- ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES :
  - 01 – SAS LATHUILIERE -11 rue Michel Rondet BP 8 - 42230 Roche-la-Molière,
  - 02 – TECH-ELEC SAS - 4 rue du Professeur Calmette - 42700 Firminy,
  - 03 – DOUSSON - 39 rue Gustave Delory - BP 15 - 42964 Saint-Etienne Cedex 9,

CONSIDERANT qu'il résulte des rapports d'analyse des offres après négociations le cas échéant, que les propositions des entreprises suivantes apparaissent comme étant économiquement les plus avantageuses :

- Lot n°01- DEMOLITIONS - MACONNERIE – RESEAUX :
  - VIAL CONSTRUCTION - 35 rue de laplatte - ZI Des Granges BP63 – 42602 Montbrison,
- Lot n°02- CHARPENTE METALLIQUE – BARDAGE :
  - SOCOMA ZI Les Granges – 43110 Aurec-sur-Loire,
- Lot n°07- ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES :
  - TECH-ELEC SAS - 4 rue du Professeur Calmette - 42700 Firminy,
- Lot n°08- SCENOGRAPHIE - MOBILIER SPECIFIQUE
  - SOLID SAS – 16 allée des marguerites, 93390 Clichy-Sous-Bois,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Un marché concernant les travaux d'aménagement de la cabane du Design est conclu avec les opérateurs économiques suivants :

- Lot n°01- DEMOLITIONS - MACONNERIE – RESEAUX :
  - VIAL CONSTRUCTION - 35 rue de laplatte - ZI Des Granges BP63 – 42602 Montbrison, SIRET n°42931637500030, pour un montant de 55 000 € HT ;

- Lot n°02- CHARPENTE METALLIQUE – BARDAGE :
  - SOCOMA ZI Les Granges – 43110 Aurec-sur-Loire, SIRET n°58635002700015, pour un montant total de 72 412,78 € HT comprenant 63 720 € HT pour la tranche ferme et 8 692,78 € HT pour la PSE ;
- Lot n°07- ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES :
  - TECH-ELEC SAS - 4 rue du Professeur Calmette - 42700 Firminy, SIRET n°82809251000027 pour un montant de 57 167,06 € HT ;
- Lot n°08- SCENOGRAPHIE - MOBILIER SPECIFIQUE :
  - SOLID SAS – 16 allée des marguerites, 93390 Clichy-Sous-Bois, SIRET n°83197050400021, pour un montant de 146 093,35 € HT pour la tranche ferme et 1 965 € HT pour la Tranche Optionnelle.

#### **ARTICLE 2**

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal sur l'opération 461, destination CITAP. Les règlements interviendront à l'avancement des études.


#### **ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

#### **ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 14/08/2024  
Pour le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX